

LEMUD

Bulletin d'information n° 2

Décembre 2008

MAIRIE DE LEMUD—1 rue du Moulin 57580 LEMUD
Permanence: Mardi et Jeudi de 18H00 à 19H00

LE MOT DU MAIRE



Comme vous avez pu le constater, les travaux de la rue du Stade ont démarré début septembre. Ces travaux, concernant la première tranche pour un montant d'environ 550 000€ HT, devraient se terminer fin avril 2009. Je suis conscient des désagréments que subissent les riverains, mais je suis persuadé que le résultat final effacera ces mauvais moments. Depuis 2001, l'embellissement du village est devenu prioritaire pour que chaque habitant puisse en profiter.

L'enquête publique du PLU et du plan de zonage d'assainissement a eu lieu du 16 octobre au 18 novembre 2008. La commune attend le rapport du commissaire enquêteur pour clôturer le PLU et envisager le développement de notre village.

L'équipe du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et nos bons vœux pour 2009.

HERVE SENSER

Vœux du Maire

Les traditionnels Vœux du Maire, en présence de l'équipe municipale, se dérouleront le samedi 10 janvier 2009 à 18H00 dans la salle de jeu de l'école. Tous les habitants de LEMUD sont cordialement invités. A l'occasion de cette cérémonie, monsieur le Maire remettra le prix des maisons fleuries et des illuminations de Noël. Ce sera l'occasion de faire un point sur la vie de notre commune. Un pot de l'amitié clôturera cette soirée.

Venez nombreux



ETAT CIVIL

Naissance : Lili MULLER est née le 26 juillet 2008. Tous nos vœux de prospérité au nouveau né et félicitations aux heureux parents.

Décès : M Gérard Lucien GEROME est décédé le 30 novembre 2008. Toutes nos condoléances à la famille.



LA MAIRIE SERA OUVERTE PENDANT LES FETES

Les permanences des mardis sont maintenues



Plantations d'hiver



Samedi 10 octobre, l'équipe du conseil municipal soutenue par leurs conjoints a oeuvré pour remplacer les plantations d'été par celles de la période hivernale



Départ de Lemud.

Téléthon



Pour sa première participation au Téléthon, la Communauté de Communes de Rémilly et Environs a récolté 2246 € de recettes et dons personnels, avec une participation de 190 marcheurs.

32 marcheurs dont 8 enfants de notre commune ont participé, malgré la pluie, à la réussite de cette journée, au profit du Téléthon.



Arrivée à Rémilly 30/11/2008



Saint Nicolas



Saint Nicolas, accompagné du Père fouettard, a rendu visite aux enfants de la commune le samedi 6 décembre.



Décorations de Noël



Samedi 6 décembre l'équipe municipale a décoré la commune pour les fêtes de Noël.



Place Ste Félicité: un sapin offert par un habitant de la commune, a trouvé guirlande électrique, boules et cadeaux. La crèche, créée l'année dernière par les enfants de la commune, s'est enrichie d'un boeuf et d'un âne place de l'Eglise. Le virage s'est vu orné de plusieurs motifs (anges, bougies, bonhommes de neige, souris dans un soulier, rennes et traîneau) réalisés bénévolement.

MERCI AUX BENEVOLES

DU CÔTÉ DE LEMUD

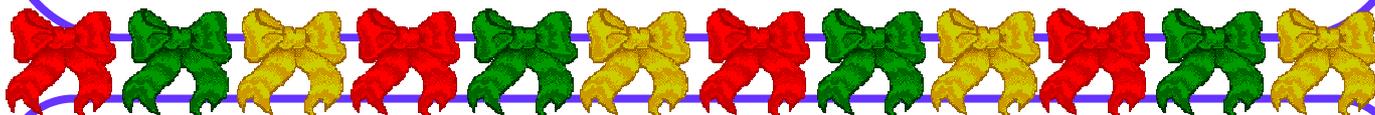


Une nouvelle association est née à Lemud ! « Du côté de Lemud » a pour vocation d'animer le village et de tisser des liens entre ses habitants, toutes générations confondues. Pour l'instant, l'association compte sept membres fondateurs (Sophie Muller, présidente ; Lilia Bodo ; Isabelle Maricot ; Sandrine Maricot (Vitoncourt) ; Michèle Neymeyer ; Delphine Banas ; Pascal Muller) et un membre actif (Aurélie Maricot). L'équipe se retrouve régulièrement dans les locaux de l'ancienne mairie et est ouverte à toutes les bonnes volontés.



Quelques rendez-vous sont déjà prévus pour l'année prochaine : après-midi crêpes pour la Chandeleur (janvier) ; défilé de carnaval (février) avec maquillage et vestiaire de déguisements ; chasse aux œufs et atelier de Pâques (avril) ; tournoi de foot ou tournoi de pétanque (en mai, juillet ou août) ; fête patronale (27 et 28 juin) avec braderie, restauration et parcours découverte ; sortie journée du patrimoine et/ou ferme équestre (septembre) ; ateliers Noël, chants de Noël, bourse aux jouets ou marché de Noël en décembre 2009.

La principale nouveauté tient en l'organisation de la fête des Voisins, à l'échelle du village. Cette manifestation nationale a traditionnellement lieu en mai et vise à réunir les habitants d'un même immeuble, quartier ou village autour d'une table pour un grand pique-nique improvisé. Chacun amène ce qu'il veut et l'association s'occupe des tables et du verre de l'amitié !



Samedi 20 et dimanche 21 décembre les petits lutins de LEMUD ont chanté dans les rues et place de l'église. Chocolat chaud, vin chaud et petits gâteaux sont venus reconforter les petits et les grands



Les petits lutins de Lemud

Un peu de civisme



Nous avons tous et toutes remarqué une augmentation des déjections canines. Nous demandons aux propriétaires de chiens de faire un petit effort pour le bien de tous et la propreté de notre village. Rappel : Le code pénal (article R632-1) prévoit une contravention de 2^{ème} classe d'un montant forfaitaire de 35 €.



LEMUD et son histoire

Sur l'origine du nom de notre commune.

Il est souvent admis que Lemud tiendrait son nom du terme celtique *Lemo* qui désigne l'orme. Cependant deux autres hypothèses sont envisageables.

Il est probable que Lemud se trouvait sur une voie romaine secondaire non pavée (*via vicinalis*) en liaison avec les deux voies principales qui reliaient Metz à Strasbourg (*viae publicae*). L'une passait par Delme, Tarquimpol, Sarrebourg et Saverne, et était notamment utilisée pour le commerce du sel. L'autre passait par Grostenquin, par Ars-Laquenexy, Pont-à-Domangeville pour franchir la Nied Française, puis elle passait entre Berlize et Vaucremont, au sud de Chanville, au nord d'Arriance et encore au sud de Chémery où se trouvait un important atelier de céramique. Les caractéristiques d'une grande voie romaine sont les suivantes : direction rectiligne, elle formait souvent une limite intercommunale et ne traversait pas d'agglomération.

Cette voie secondaire par Lemud aurait donc longé la Nied Française sur sa rive gauche, permettant notamment d'accéder aux *villae* (exploitations agricoles) et aux éventuels moulins hydrauliques en place.

Les voies principales étaient ponctuées de *mutatio* tous les 9 à 12 kilomètres. Il s'agissait de relais dans lesquels les voyageurs pouvaient changer de chevaux et s'abreuver à une source ou une rivière. Tous les trois relais, c'est-à-dire tous les 40 kilomètres environ se trouvait une *mansio*, souvent peinte en rouge, où l'on pouvait manger et parfois dormir et faire entretenir son véhicule : Delme était la première *mansio* quand on quittait Metz.

Selon A. Houzé dans son *Etude sur la signification des noms de lieux en France*, Lemud viendrait du terme latin *mutatio*. Le relais qui s'y serait trouvé aurait donc été le second en partant de Metz. La présence de la Nied Française et de vestiges gallo-romains à droite de la route de Lemud à Rémilly (fouilles préventives réalisées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du 6 au 13 août 2008) permettent de conserver cette hypothèse étymologique. Cependant, il n'était pas d'usage de trouver une *mutatio* sur une voie secondaire, ce ne sont donc que les résultats des fouilles actuelles ou futures qui pourront confirmer que Lemud en était une. Houzé rajoute que *mutatio* aurait aussi donné le nom de la commune de Lemuy dans le Jura.

Enfin, dans leur *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Albert Dauzat et Charles Rostaing indiquent que Lemud aurait pour origine le terme *Liutmod*, un nom d'homme germanique. Ce patronyme viendrait de *Liut-* (c'est-à-dire *Leute*, les gens) et *-Mod* (c'est-à-dire *-Mut*, le courage) et existerait toujours en Allemagne sous la forme *Lehmuth*. Selon cette hypothèse, Lemud aurait donc été fondé par des « gens courageux » !

A suivre...

et merci à

Jérôme MICELI



Quelques recommandations à respecter :

COLLECTE SELECTIVE :

Les sacs jaunes et transparents distribués pour la collecte sélective doivent être exclusivement réservés à celle-ci ; trop souvent, ils servent au stockage des ordures ménagères et s'ils sont ramassés par la collecte sélective, le SIMVU est doublement pénalisé par des refus de tri (entre 13 et 15%).

COLLECTE ORDURES MENAGERES :

Les préposés au ramassage constatent régulièrement la présence de verres et bouteilles dans les containers. Le poids des déchets s'en trouve augmenté et le SIMVU doublement pénalisé : par le poids à traiter d'une part et par le manque à gagner sur la récupération du verre d'autre part.

DEMARCHE CITOYENNE :

En respectant ces recommandations, vous participez à la démarche citoyenne. Toute dérive à un coût, d'autant que la taxe générale sur les activités polluantes fixée actuellement à 9,15 € la tonne pourrait être multiplié par 2, 3 et 4 entre 2010 et 2015.



MERCI POUR VOTRE CONTRIBUTION